



Vos réf.:
Nos réf.: CE/jmr/cb/09-863/w
Votre corresp.: Jean-Marc Rombeaux
081.24.06.54
jmr@uvcw.be

Annexe:

Monsieur Rudy DEMOTTE,
Ministre-Président du Gouvernement wallon
Rue Mazy, 25-27

5100 NAMUR-JAMBES

*A l'att. de Madame Pascale DELCOMMINETTE,
Chef de Cabinet*

Namur, le 24 novembre 2009

Monsieur le Ministre-Président,

Concerne: Groupe de travail sur le non-marchand

a) Le Gouvernement wallon a adopté ce 13 novembre la méthodologie qui sera proposée aux acteurs du secteur non-marchand concernant les négociations tripartites syndicats-employeurs-Gouvernement.

Dans ce cadre, il a été décidé de constituer un groupe de travail piloté par la Ministre Eliane Tillieux.

Ce groupe de travail sera notamment chargé de:

- informer le secteur sur la situation budgétaire de la Région wallonne et son impact sur le non-marchand;
- évaluer l'accord précédent;
- valider le périmètre des secteurs concernés par le non marchand;
- mettre à jour le cadastre en Région wallonne;
- estimer le coût des revendications des partenaires sociaux relatives à un accord non marchand.

b) Dans le cadre de la législature 1999-2004, la Région avait fourni un effort significatif pour mieux financer l'ancienneté du personnel et la révision générale des barèmes dans les services publics d'aide aux familles.

Il y avait eu de fait un parallélisme dans les mesures de financement des accords sociaux privé et public. Nous l'avons apprécié à sa juste valeur.

c) Au cours de la précédente législature, à plusieurs reprises, nous avons expressément insisté pour qu'un phasage et un parallélisme existent autant que possible entre les discussions privé-public, les décisions et leur financement afin que le non-marchand public ne soit pas oublié.

Pour l'accord non-marchand 2007-2009, le 19 octobre 2006, le Gouvernement wallon avait fixé l'enveloppe maximale à 37 millions d'euros, dont 2 "*devant être consacrés à couvrir les dépenses éventuellement induites pour le secteur public*".

L'application de cette décision a posé deux types de problème. En premier lieu, il y avait un déséquilibre public-privé manifeste: seuls 2 des 37 millions concernaient le secteur public.

En deuxième lieu, l'équilibre public-privé au niveau des services d'aide aux familles a mis - après un contentieux au Conseil d'Etat - très longtemps à se dessiner.

d) Nous sommes parfaitement conscients que les marges budgétaires sont limitées et que l'emploi doit être prioritaire dans le contexte actuel de crise.

En outre, les services d'aide aux familles publics ont dorénavant, via une mesure de congés complémentaires réservée aux aides de 52 ans et plus, un régime spécifique et positif.

Néanmoins, afin d'éviter les difficultés rencontrées au cours de la précédente législature pour atteindre un équilibre public-privé dans la mise en œuvre des accords non-marchands, nous vous demandons d'y être attentif dès le début des discussions.

e) Par ailleurs, nous nous permettons d'observer que pour les aides familiales, la Région intervient dorénavant dans le remboursement des frais de voiture. C'est une bonne chose. Dans une perspective de développement durable, il nous semble toutefois qu'il faudrait un soutien également pour le remboursement des frais de transport en commun et de vélo.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,

Claude EMONTS

Copie de la présente est adressée à:

Madame Eliane Tillieux, Ministre de l'Action sociale, de la Santé et de l'Egalité des Chances;

Monsieur Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme;

Monsieur Jean-Marc Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, en charge de l'Energie, du Logement, de l'Emploi-Environnement;

Monsieur André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.